

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 19 mai 2015, à 19 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I./ VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

- *Projet Educatif Territorial* – Modification du PEDT de la Ville de Villars.

Suite à une année de fonctionnement des Temps d'activités périscolaire et en concertation avec les acteurs concernés il est décidé de modifier l'organisation des TAP à partir de septembre 2015 de la façon suivante :

- Les TAP seront organisés en une fois trois heures un après midi par semaine de 13h30 à 16h30, en roulement sur les écoles.
- La gestion des TAP sera assurée en directe par la mairie de Villars avec la mise en place de partenariats associatifs.

Le Conseil municipal approuve l'actualisation du PEDT de la Ville de Villars afin d'intégrer ces nouveaux éléments.

- *Nouveaux rythmes scolaires* – Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre social de Villars pour la conduite d'activités TAP (temps d'activités périscolaires).

A partir de septembre 2015 la gestion des activités TAP sera conduite par la commune, avec le développement de partenariats avec les associations Villardaises volontaires.

Dans ce cadre la commune a souhaité un partenariat avec le Centre social pour la mise en œuvre des TAP, Temps d'activités Périscolaires à VILLARS comme suite à la réforme du temps scolaire.

Le Conseil municipal, délibère pour :

- **Approuver** la convention d'objectifs et de partenariats entre la commune et le Centre social pour la mise en œuvre d'activités TAP pour la prochaine année scolaire, dans les conditions de tarification précitées à savoir 4 heures forfaitairement par demi-journée de TAP, sur la base d'un taux horaire de 17 euros brut ; auxquels s'ajoutent trois euros en cas d'utilisation et de prêts de matériels par l'association pour les activités TAP.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention afférente et jointe en annexe avec le centre social partenaire du dispositif TAP pour la durée de l'année scolaire 2015/2016 avec une échéance de fin au 15 juillet 2016.

- *Nouveaux rythmes scolaires*- Mise en œuvre de partenariats avec les associations Villardaises pour la conduite d'activités TAP (temps d'activités périscolaires) – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la passation de conventions pour la prochaine année scolaire.

A partir de septembre 2015 la gestion des activités TAP sera conduite par la commune avec le développement de partenariats avec les associations Villardaises volontaires.

Le Conseil municipal, délibère pour :

- **Approuver** la passation des conventions d'objectifs et de partenariats entre la commune et les associations volontaires à la mise en œuvre d'activités TAP pour la prochaine année scolaire, dans les conditions de tarification précitées à savoir 4 heures forfaitairement par demi- journée de TAP, sur la base d'un taux horaire de 17 euros brute ; auxquels s'ajoutent trois euros en cas d'utilisation et de prêts de matériels par l'association pour les activités TAP.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les dites conventions avec les associations partenaires du dispositif TAP pour la durée de l'année scolaire 2015/2016 avec une échéance de fin au 15 juillet 2016.

- *Tarifification* - Révision des tarifs applicables pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil municipal fixe les tarifs des garderies et des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2015 – 2016.

- *Prestations musicales dans les écoles* – Approbation du lancement d'une consultation de prestataires en vue de la passation d'un marché public à bons de commandes.

La commune intervient dans les écoles communales en mettant à disposition des animateurs musicaux pendant le temps scolaire pour la conduite d'activités musicales en liaisons avec les enseignants et conformément au programme pédagogique agréé par l'académie. Le marché public en cours arrive à échéance en fin de cette année scolaire 2014-2015.

Le Conseil municipal délibère pour:

- Approuver** le dossier de consultation pour les prestations musicales dans les écoles communales, activités dans les classes élémentaires (lot N°1) et pour les activités des TAP (lot N°2).
- **Décider** le lancement d'une consultation selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics,
- Autoriser** le Maire à signer les dits marchés publics de prestations musicales pour une durée d'une année reconductible une fois, sauf dénonciation contractuelle, et sans que sa durée totale n'excède deux fois dit protocole d'engagements réciproques.

- *Personnel communal* – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers au titre du dispositif job d'été.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services communaux.

Il est précisé que ces recrutements d'agents non titulaires concerneront la création du dispositif job d'été permettant de proposer des emplois saisonniers (période estivale) à de jeunes lycéens ou étudiants.

II./ AFFAIRES SOCIALES – INTERGENERATIONNEL – SOLIDARITE :

- Jardin d'enfants – Approbation d'un avenant n°2 au marché de gestion du jardin d'enfants.

La commune de Villars, a signé un marché avec l'association Alfa3a pour assurer la gestion du jardin d'enfants. L'élaboration du compte de résultats 2014 par les services d'Alfa 3a en association avec les services municipaux, fait apparaître un **solde positif de 12 478.10 €**.

Le Conseil municipal approuve un avenant n°2 au marché passé avec Alfa3a, pour la gestion du jardin d'enfants, afin de permettre le reversement du solde positif du compte de résultat 2014 à la commune de Villars soit une somme de 12 478.10 €.

III./ BATIMENTS - VOIRIE :

- Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Réalisation du schéma directeur d'aménagement lumineux.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Schéma directeur d'aménagement lumineux».
- **Approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, pour un montant de 4 313 €.

- Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Réalisation des travaux de dissimulation des réseaux rue Robespierre.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Dissimulation rue Robespierre».
- **Approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, pour un montant de 111 905 €.

- Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire –Renouvellement d'armoires électriques.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Renouvellement armoires 2015».
- **Approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, d'un montant de 27 832 €.

IV./ VIE SPORTIVE

- Equipements sportifs - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le lancement et l'organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché de réaménagement de deux courts de tennis.

Des travaux de réfection de deux cours de tennis sont à conduire au titre du programme d'investissement 2015. L'opération de travaux définis intervient dans le cadre du code des marchés publics et concerne la réfection des deux cours existants.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Autoriser** la création de l'opération de travaux de réaménagement des deux cours de tennis afférente, pour un montant estimatif de 45 000 € H.T en solution de base.
- **Approuver** le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant légal, au vu du résultat de la consultation des entreprises pour la solution de base et pour l'option, à signer les pièces et documents du marché correspondant.

V./ URBANISME – HABITAT - DEPLACEMENT

- *Plan de Prévention des Risques Miniers – Demande de prise en compte de la ZAC Espace Beaunier comme site d'intérêt stratégique*

Dans le cadre du projet de plan de prévention des risques Miniers dit PPRM, conduit par l'Etat, le Conseil municipal délibère pour :

- **Demander** à l'Etat la reconnaissance du statut de « zone d'intérêt stratégique » du site ESPACE BEAUNIER au regard du projet de PPRM, de son enjeu d'aménagement urbain, et ses caractéristiques pour l'ensemble du périmètre ZAC approuvé.

- *Acquisition foncière – Approbation de l'acquisition foncière amiable d'une parcelle secteur rond point de Montravel en vue de la constitution d'une réserve foncière pour la réalisation de travaux de réaménagement de voirie.*

Il convient de procéder à l'acquisition amiable d'une parcelle à détacher de la section AY N°23 lieu dit La Chambaudière, située aux abords du rond-point de Montravel, en partie basse du talus. La parcelle à détacher pour une surface de 1 400 m² constitue pour la commune une opportunité d'acquisition en réserve foncière notamment au regard du projet de réaménagement du Rond point de Montravel susceptible d'être conduit pour améliorer l'accessibilité des ouvrages de Voirie en entrée de Ville.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Approuver** cette acquisition foncière de la dite parcelle de 1400 M² à détacher de la section AY N°23 dans les conditions précitées pour un prix d'acquisition de 15 000 euros.
 - **Dire** que Maître GARDE, Notaire à la Fouillouse sera chargée de la dite acquisition communale à intervenir par acte authentique notarié.
 - **Autoriser** Monsieur le Maire à signer, le compromis de vente préalable et toutes pièces utiles et l'acte authentique notarié afférent, sachant que les charges d'actes et de publication seront acquittées par la commune en tant qu'acquéreur.
- *ZAC Espace Beaunier - Approbation d'une convention constitutive de groupement entre la commune et l'EPORA pour une première phase de travaux de démolition Espace Beaunier.*

Il convient de prévoir un groupement de commandes pour la conduite d'une démarche globale de déconstructions des tènements maitrisés par l'EPORA et la commune dans le cadre de la résorption des friches et du projet de réaménagement de l'ESPACE BEAUNIER.

Pour la commune cette opération, interviendra au titre du budget annexe ZAC espace BEAUNIER au vu des crédits budgétaires disponibles.

Le Conseil municipal, délibère pour :

- **Approuver** la convention constitutive de groupement de commandes pour la démolition et dépollution, sécurisation environnementale, pour la première Phase d'opération déterminée.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'EPORA.

VI./ VIE CULTURELLE

- *Médiathèque - Saison culturelle* - Révision des tarifs applicables pour l'année 2015-2016.

Le Conseil municipal délibère pour fixer les tarifs applicables pour la médiathèque et la saison culturelle. Afin de prendre en compte la spécificité de la saison culturelle, il est décidé cette année de créer un tarif spécifique avec abonnement.

- *Médiathèque* - Présentation du rapport annuel de la Médiathèque année 2014.

Le rapport annuel du service médiathèque est présenté au Conseil municipal.

VII./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

2/ Défense de la commune dans le cadre du recours en contentieux ZAC Espace Beaunier – Procédure d'appel auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon.

Monsieur le Maire informe et rend compte au Conseil municipal de la défense de la commune dans le cadre du recours en contentieux ZAC Espace Beaunier – Procédure d'appel auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon.

3/ Présentation du rapport annuel de Saint-Etienne Métropole – compétence collecte des ordures ménagères

Le Conseil municipal est informé des principales données du rapport de Saint-Etienne Métropole relatif à la compétence collecte des ordures ménagères.

4/ Tirage au sort du Jury d'assises

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2016.

5/ Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal sera informé des dernières actions du CME

Le Maire,

Paul CELLE